



Le 22 décembre 2016

## MESSAGE AUX ABONNÉS

### **Relativement à la circulaire 2016-031 (01.02.30.05) portant sur le soutien clérical et administratif à la pratique en CLSC et GMF-U (UMF)**

Le présent message a pour but d'informer les établissements de la mise à jour de la circulaire 2016-031 (01.02.30.05) émise le 4 juillet 2016.

La modification réalisée introduit à l'annexe 3 des précisions relativement au soutien clérical et administratif octroyé pour les CLSC/GMF-U (UMF) dont le nombre de patients inscrits est inférieur à 3 000.

Ces précisions sont de deux ordres :

- La strate  $\leq 2\,999$  patients inscrits est désormais scindée en deux, soit  $\leq 1\,499$  patients inscrits et 1 500 à 2 999 patients inscrits;
- L'octroi des ressources pour les CLSC/GMF-U (UMF)  $\leq 1\,499$  patients inscrits nécessite le respect de deux conditions (l'atteinte d'une cible minimale d'inscriptions selon le nombre de médecins du groupe et le respect d'un taux d'inscriptions moyen).

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la Direction de l'organisation des services de première ligne intégrés au 418 266-6969.

Le sous-ministre associé à la Direction  
générale des services de santé et médecine  
universitaire,

*Original signé par*

Michel A. Bureau, M.D., FRCPC